



Déclaration liminaire au comité technique de Paris Aéroports 1^{er} février 2019

Monsieur le Président,

A une journée près, nous voilà hors protocole pour vous adresser des vœux de bonne année... Nous nous permettrons tout de même d'en présenter quelques uns à l'occasion de ce comité technique.

Tout d'abord, un vœu pour la sécurité de nos collègues :

Avec un Plafond Autorisé d'Emplois de 1617 ETPT, la Direction de Paris Aéroports est la Direction la plus fournie en terme d'effectifs, dépassant même la Direction Des Hauts de France pourtant bien renforcée avec le Brexit.

Etant la 1^{ère} Direction de France, la DIPA se doit donc d'être un modèle, notamment en terme de sécurité de son personnel. Et là, nous avons des craintes, en particulier, pour nos collègues de la surveillance qui pour la grande majorité n'ont en moyenne que 2 séances de tir par an au lieu des 4 obligatoires.

Nous vous rappelons , Monsieur le Président, que selon l'article L4121-1 du Code du Travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Il en va donc de votre responsabilité et nous espérons que cette situation pourra nettement s'améliorer en 2019.

Ensuite, un vœu sur le effectifs de notre Direction.

La branche OP/CO -AG souffre encore d'un sous effectif important, il manque toujours 82 agents.

Vous allez certainement nous répondre, monsieur le Président, qu'il y a du progrès puisque l'année dernière il en manquait 108. Mais, ce sous effectif nous inquiète tout de même surtout à l'aube du Brexit. D'autant que, comme chaque année, nous ne serons pas d'accord sur les modalités de calcul de ces effectifs (pas de prise en compte des temps partiels, et une ventilation plus ou moins détaillée selon les services, etc...) .

Sans oublier la DR d'Orly, où le compte en terme d'effectifs n'y est pas.

Certes, nous saluons l'abondement en effectifs de la surveillance et le passage en TGU de la BSE sud, mais le bureau d'Orly aéro est le grand perdant de ce tour de passe passe : - les 3ER supplémentaires de la DR sont pris sur les effectifs du bureau qui en perd 3. Pourtant, l'accroissement de la charge de travail lié au rattachement à la DIPA et à la centralisation comptable est lui bien réel.

Un vœu ou plutôt un souhait pour le respect des droits syndicaux.

Nous souhaitons qu'un rappel soit fait à tous les chefs de service afin de garantir l'exercice du droit syndical.

En exemple, à la BSER les droits syndicaux de membre du bureau syndical de la CGT sont remis en cause, ce qui n'est pas acceptable.

Enfin, nous terminerons par une dernière attente concernant la gestion des ressources humaines.

A l'aube de cette année 2019 et de la démarche bien être au travail, où nous apprenons la nomination d'un chargé de mission BEAT, nous souhaitons que notre Direction devienne pionnière en terme de respect des droits des agents et d'épanouissement dans le travail
C'est pourquoi nous demandons la tenue du GT sur le bien être au travail au sein de la DIPA.